



**Décision CODEP-CLG-2019-002963 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 17 janvier 2019 relative à la nomination des membres du comité technique de proximité de l’Autorité de sûreté nucléaire**

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment le titre IX de son livre V ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d’Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l’Etat ;

Vu la décision n° 2011-DC-0235 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 5 juillet 2011 portant création du comité technique de proximité auprès de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu les procès-verbaux des opérations électorales et d’attribution des sièges établis suite au scrutin du 6 décembre 2018 pour les élections des représentants du personnel au sein du comité technique de proximité de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Décide :

**Article 1**

Conformément au résultat du scrutin du 6 décembre 2018, le nombre de sièges attribués aux organisations syndicales représentatives du personnel de l’Autorité de sûreté nucléaire (ASN) au sein du comité technique de proximité de l’ASN est fixé ainsi qu’il suit :

- trois sièges de titulaires et trois sièges de suppléants au syndicat UNSP FO ;
- trois sièges de titulaires et trois sièges de suppléants au syndicat CFDT.

**Article 2**

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité technique de proximité de l’Autorité de sûreté nucléaire :

Au titre du syndicat UNSP-FO :

**Membres titulaires**

Julien Raymondi  
Stéphanie Reinteu  
Matthias Farges

**Membres suppléants**

Maelle Jean-Baptiste  
Yohann Uzan  
Viviane Nguyen

Au titre du syndicat CFDT :

**Membres titulaires**

Chantal Bardelay  
Céline Chevalier  
Cyrille Dumas

**Membres suppléants**

Gérald Duvert  
Simone Chanet  
Carine Hébraud

**Article 3**

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration au comité technique de proximité de l'Autorité de sûreté nucléaire :

**Membres titulaires**

Olivier Gupta, directeur général  
Brigitte Rouède, secrétaire générale

**Membres suppléants**

Daniel Delalande, directeur général adjoint  
Romain Riquier, chef du bureau des ressources humaines

**Article 4**

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

**Fait à Montrouge, le 17 janvier 2019**

**Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire**

**Bernard DOROSZCZUK**